

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2024

INSTAURER DE NOUVEAUX OBJECTIFS DE PROGRAMMATION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2228)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE109

présenté par
Mme Laernoès, rapporteure
à l'amendement n° CE|82 de Mme Bregeon

ARTICLE PREMIER

Au quatrième alinéa de cet amendement, substituer aux mots :

« et de tendre vers »

les mots :

« afin d'atteindre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à revenir aux objectifs fermes, annoncés par le projet de stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC) présenté en novembre dernier, de 18 GW de capacités d'éoliennes en mer mises en production dès 2035.

L'essentiel du bond des énergies renouvelables dans notre production d'électricité en 2035 dépend de ces mises en service.

Face à l'urgence climatique, on ne peut se permettre de revenir sur ses ambitions.